

Commune de CORBENAY	PLAN COMMUNAL DE SAUVEGARDE IDENTIFICATION DU RISQUE	
------------------------	---	--

**I-LE DOCUMENT D'INFORMATION
COMMUNAL SUR LES RISQUES
MAJEURS (DICRIM)**



PRÉFECTURE DE LA HAUTE-SAÔNE

Risques majeurs
portés à la connaissance
de la commune de
Corbenay

- I. Situation de la commune au regard du risque inondation
- Plan de prévention des risques approuvé : **OUI**
Bassin concerné : **LANTERNE-SEMOUSE**
Date d'approbation : **17/12/2007**
 - Plan de prévention des risques prescrit : **NON**
 - Nom du camping soumis au risque inondation : **[sans objet]**
- II. Plan particulier d'intervention concernant la commune : **[néant]**
- III. Situation de la commune au regard du risque séisme : niveau **très faible (Ia)**
- IV. Situation de la commune au regard du risque Mouvement de terrain : **[sans objet]**
- V. Cavités souterraines présentes sur le territoire de la commune :
cavité dite **[sans objet]**
- VI. Reconnaissance de l'état de catastrophe naturelle :
inondations 14/10 au 09/11/1982 (JO 26/12/1982)
inondations 08/12 au 31/12/1982 (JO 13/01/1983)
inondations 05/02/ au 08/02/1984 (JO 24/05/1984)
inondations et coulées de boue du 14/02 au 19/02/1990 (JO 23/03/1990)
inondations et coulées de boue 25/12 au 29/12/1999 (JO 30/12/1999)
inondations et coulées de boues du 30/05 au 31/05/2000 (JO 07/10/2000)
- VII. Canalisation de transport de matières dangereuses : **GRT**



RISQUE D'INONDATION

Une inondation est une submersion plus ou moins rapide d'une zone.

SITUATION : La commune de **Corbenay** est concernée par deux types d'inondations:

CARTE jointe	- le débordement des rivières Augronne, Semouse, Combeauté et leurs ruisseaux (inondations reconnues « état de catastrophes naturelles ») - le ruissellement, en cas d'orages ou de fortes pluies, à l'arrière de la zone commerciale
---------------------	---

MESURES PRISES DANS LA COMMUNE

- un déversoir de trop plein a été réalisé en 2001 le long de la rue des Granges chrétiennes pour rejoindre la Combeauté. Depuis, il n'y a plus aucune inondation en amont et en aval de ce déversoir.
- un **bassin de rétention, avec noue d'évacuation est en cours de réalisation à l'arrière de la zone commerciale (autorisation préfectorale du 16/12/2008)**
- Réalisation, par les services de l'État, en collaboration avec la mairie, d'un Plan de Prévention des Risques (**PPR**) prescrit/approuvé par le Préfet le 17/12/2007
- Prise en compte des zones inondables dans le Plan Local d'Urbanisme (**PLU**)
- **Sensibilisation** des enseignants, des élèves et des personnels d'éducation

Avant tout projet de construction ou d'acquisition, renseignez-vous à la mairie : **03 84 49 01 75**

CONSIGNES DE SÉCURITÉ : ce que vous devez faire en cas d'inondation

ALERTE : les rivières et ruisseaux débordant lentement, vous serez informés de l'évolution de la situation par l'équipe municipale (porte à porte, téléphone...).

En cas d'alerte météo par la Préfecture, suite aux bulletins de Météo France, vous serez également averti par l'équipe municipale (téléphone, mégaphone,...).



0

ENTREZ DANS LE BATIMENT LE PLUS PROCHE

Si vous êtes à l'extérieur ou en voiture, entrez dans le bâtiment le plus proche



FERMEZ PORTES ET FENETRES

Coupez la ventilation et la climatisation



LAISSEZ VOS ENFANT A L'ECOLE

Ils y sont en sécurité et les enseignants s'occupent d'eux



ECOUTEZ LA RADIO

France Bleu FM 101.4

France Inter FM 90.0

N'allez pas à pied ou en voiture dans les zones inondées, vous iriez au devant du danger

Après l'inondation :

Aérez et désinfectez les pièces de votre habitation

Ne rétablissez l'électricité que si l'installation est complètement sèche

Chauffez dès que possible



RISQUE TRANSPORT DE MATIERES DANGEREUSES



Le transport de matières dangereuses s'effectue en sous sol (canalisations-gazoduc)

Les conséquences d'un accident de transport de matières dangereuses (TMD) sont liées à la nature des produits transportés qui peuvent être **inflammables, toxiques, explosifs ou radioactifs**.

SITUATION

La commune de **Corbenay** est concernée par des canalisations de transport de gaz naturel

CARTE
Jointe

- par une **canalisation de transport de gaz naturel** (gazoduc exploité par GRT gaz),

MESURES PRISES DANS LA COMMUNE

- **Surveillance** régulière du **gazoduc** et servitudes d'utilité publique liées à sa présence (se renseigner en mairie pour tous travaux dans la zone intéressée de la commune),
- **Plan de Secours Spécialisé TMD** réalisé par le Préfet,
- **Sensibilisation** des enseignants, des élèves et des personnels d'éducation afin que les établissements scolaires élaborent prochainement un Plan Particulier de Mise en Sécurité (PPMS).

CONSIGNES DE SÉCURITÉ: ce que vous devez faire pour vous protéger efficacement

Si l'alerte a été donnée (par la sirène mobile ou les services de secours, ou autre) : selon consignes

Donnez l'alerte (pompiers 18, police ou gendarmerie 17) en précisant le lieu exact, et si possible le code danger

- o Si il y a des victimes, ne les déplacez pas, sauf en cas d'incendie
- o Ne devenez pas une victime en touchant le produit et/ou en vous approchant
- o Si un nuage toxique vient vers vous, fuyez si possible selon un axe perpendiculaire au vent

ELOIGNEZ VOUS RAPIDEMENT DU LIEU DE LA FUITE



ENTREZ DANS LE BATIMENT LE PLUS PROCHE

Si vous êtes à l'extérieur ou en voiture, entrez dans le bâtiment le plus proche



FERMEZ PORTES ET FENETRES

Coupez la ventilation et la climatisation

Laissez un signe apparent indiquant votre présence aux secours



LAISSEZ VOS ENFANT A L'ECOLE

Ils y sont en sécurité et les enseignants s'occupent d'eux

ECOUTEZ LA RADIO

France Bleu FM 101.4

France Inter FM 90.0



RISQUE TRANSPORT DE MATIERES DANGEREUSES



Le transport de matières dangereuses s'effectue en surface (route départementale 64)

Les conséquences d'un accident de transport de matières dangereuses (TMD) sont liées à la nature des produits transportés qui peuvent être **inflammables, toxiques, explosifs ou radioactifs**.

SITUATION

La commune de **Corbenay** est concernée par un trafic assez important de matières dangereuses qui s'effectue :

CARTE Jointe	- par voie routière - par chemin de fer
-----------------	---

MESURES PRISES DANS LA COMMUNE

- Réglementation rigoureuse spécifique au transport de matières dangereuses
- Identification et signalisation des produits transportés
- Plan de Secours Spécialisé TMD réalisé par le Préfet,
- Sensibilisation des enseignants, des élèves et des personnels d'éducation afin que les établissements scolaires élaborent prochainement un Plan Particulier de Mise en Sécurité (PPMS).

CONSIGNES DE SÉCURITÉ: ce que vous devez faire pour vous protéger efficacement

Si l'alerte a été donnée (par la sirène mobile ou les services de secours, ou autre) : selon consignes

Donnez l'alerte (pompiers 18, police ou gendarmerie 17) en précisant le lieu exact, et si possible le code danger

- o Si il y a des victimes, ne les déplacez pas, sauf en cas d'incendie
- o Ne devenez pas une victime en touchant le produit et/ou en vous approchant
- o Si un nuage toxique vient vers vous, fuyez si possible selon un axe perpendiculaire au vent



ENTREZ DANS LE BATIMENT LE PLUS PROCHE

Si vous êtes à l'extérieur ou en voiture, entrez dans le bâtiment le plus proche



FERMEZ PORTES ET FENETRES

Coupez la ventilation et la climatisation

Laissez un signe apparent indiquant votre présence aux secours



LAISSEZ VOS ENFANT A L'ECOLE

Ils y sont en sécurité et les enseignants s'occupent d'eux



ECOUTEZ LA RADIO

France Bleu FM 101.4

France Inter FM 90.0